

Végétaux sans frontières

L'expérience de Corridor appalachien

Après une quinzaine d'années, le Corridor appalachien est devenu le plus grand projet de conservation privée du Québec, permettant la préservation de nombreuses colonies végétales menacées.

Louise Gratton, l'une des initiatrices du projet, raconte.

PAR LOUISE GRATTON

À la fin des années 1990, le massif forestier des monts Sutton perd constamment du terrain au profit du développement immobilier et de coupes forestières inappropriées. Protéger le massif devient urgent. Ainsi, lorsqu'il est désigné comme l'une des rares grandes forêts non fragmentées du sud du Québec par l'organisme *Global Forest Watch*, un déclic se fait. Nous lançons le projet de Corridor appalachien, organisme qui sera officiellement créé en 2002.

Étang Fullerton, sur le mont Sutton.



PHOTO : © CLAUDE DUCHAÎNE

L'IMPORTANCE DE VISER LARGE

Dès le début, il nous semble primordial de viser bien au-delà du massif en créant des aires protégées tout le long de la chaîne des montagnes Vertes, qui chevauchent le Québec et le Vermont. La protection de telles superficies est en effet nécessaire pour répondre aux besoins d'espèces nécessitant de vastes territoires naturels, comme c'est le cas de nombreux oiseaux et mammifères. En ce sens, la stratégie de Corridor appalachien se base sur le concept de réseau écologique, préconisé par les chercheurs en biologie de la conservation. Selon ce concept, trois types de milieux doivent être préservés :

- Des noyaux de conservation suffisamment grands pour protéger les écosystèmes représentatifs de la région naturelle;
- Des zones tampons autour des noyaux, afin de minimiser les influences de l'extérieur;
- Des corridors naturels pour faciliter les échanges entre populations animales et végétales (migration, dispersion, flot génétique).

En une quinzaine d'années, la superficie protégée en terres privées sur le territoire du Corridor appalachien s'est multipliée par 30, passant de 4 à 120 km². C'est l'équivalent d'environ la moitié de l'île d'Orléans, un exploit dans une région où les forêts sont presque toutes privées. Le Corridor appalachien a réalisé ce tour de main grâce à la collaboration de son principal partenaire, Conservation de la nature du Canada, et de 13 organismes



Cypripède royal.



Doradille ambulante.

27 plantes menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées comme telles, dont l'adiante des montagnes Vertes (*Adiantum viridimontanum*), la doradille ambulante (*Asplenium rhizophyllum*), la platanthère à grandes feuilles (*Platanthera macrophylla*), le cypripède royal (*Cypripedium reginae*) et l'aster à rameaux étalés (*Eurybia divaricata*).

BIODIVERSITÉ SANS FRONTIÈRES

Pour arriver à ces résultats et protéger l'important corridor forestier des montagnes Vertes, il fallait mettre en œuvre une stratégie de conservation transfrontalière. En ce sens, le Corridor appalachien s'inscrit dans une tendance bien engagée en Amérique du Nord. « Deux pays, une forêt », par exemple, encourage les initiatives visant à conserver ou à restaurer les corridors naturels les plus importants dans l'écorégion des Appalaches nordiques. Des dizaines d'organismes de conservation y adhèrent, œuvrant dans une douzaine de régions.

de conservation de la région. Aussi, plus de 150 propriétaires fonciers se sont ralliés, en donnant ou en vendant leur terrain, ou en faisant un arrangement juridique pour protéger la forêt. Pour l'achat des terrains et leur gestion à long terme, le soutien financier vient des gouvernements, de fondations et de particuliers.

LE LYNX ET L'ADIANTE PROTÉGÉS

Ainsi, à moins de 90 minutes de Montréal, on protège maintenant mieux l'habitat de l'orignal, de l'ours noir, du lynx roux et du pékan. Nombre d'espèces en péril trouvent refuge dans le Corridor appalachien, incluant le faucon pèlerin, la grive des bois, la paruline du Canada, la salamandre pourpre et la tortue des bois.

Les espèces animales ne sont pas les seules gagnantes, puisque les plantes nécessitent elles aussi la préservation de grands écosystèmes naturels et de zones permettant de relier les milieux naturels résiduels (voir p. 42). Le territoire protégé par le Corridor appalachien compte d'ailleurs 78 occurrences de

Sur le territoire québécois, le projet du Corridor appalachien en a inspiré d'autres, comme en font foi les initiatives émergentes dans les Laurentides (Éco-corridors laurentiens) et le Témiscouata (Projet des Trois-Frontières, piloté par Deux pays, une forêt). Elles viennent s'ajouter à de nombreux autres projets menés en Montérégie par Nature-Action Québec et le Centre de la nature du mont Saint-Hilaire. ■

Louise Gratton est consultante en écologie et conservation. Elle est l'une des trois initiatrices du projet Corridor appalachien, avec Francine Hone et feu Terri Monahan.

POUR EN SAVOIR PLUS

Deux pays, une forêt : programs.wcs.org/2c1forest/fr-ca/accueil.aspx#.VUzNII5_NBc

Corridor appalachien : corridorappalachien.ca

Éco-corridors laurentiens : ecocorridorslaurentiens.org

Gratton, L. (2012). « Corridor appalachien : 10 ans de conservation », *Le Naturaliste canadien*, vol. 136, n° 3, p. 40-48.

PHOTO : © MARTINE LAPORTE

PHOTO : © FRÉDÉRIC COURSOUL